



## Bénéficiez d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose des **subventions pour les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement** en domaine privé pour les particuliers **jusqu'à fin 2024**.

Le montant de ces aides est proportionnel au coût des travaux, dans la limites des montants maximum fixés par l'Agence de l'Eau :

- travaux de mise en conformité des installations liées au réseau collectif : **3 000 €**
- déconnexion et gestion à la parcelle des eaux pluviales : **1 000 €**
- travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif (sur les communes de Flavigny, les Istres-et-Bury, Mancy, Monthelon et Val-des-Marais) : **6 000 €**

Les dossiers de demande de subvention sont gérés par Epernay Agglo Champagne dès leur création et jusqu'au versement de la subvention. Lorsque le dossier est complet et validé :

- une **convention** est signée avec le propriétaire ;
- les travaux peuvent être engagés **à réception de l'autorisation** (les dépenses sont à la charge du propriétaire).

Après leur achèvement :

- un contrôle valide la conformité des installations ;
- la subvention est versée (sur présentation des justificatifs des dépenses engagées) ;
- le dossier est clôturé.

## Contacts

**Hôtel de Communauté d'Epernay Agglo Champagne :**  
Place du 13e Régiment de Génie, 51200, Epernay.

ouvert du lundi au vendredi : **8h30 - 12h15 et 13h45 - 17h**  
**03 26 56 47 10**

**Direction Eau et Assainissement d'Epernay Agglo Champagne :**  
**assainissement@epernay-agglo.fr - 03 26 56 47 47**

